

PRÉFÈTE DE LA HAUTE-SAÔNE

Préfecture
Secrétariat Général

Vesoul, le 21 septembre 2017

Direction de la
Réglementation

La Préfète de la Haute-Saône

Bureau des élections et de
la réglementation

à

Affaire suivie par
Domy Régnier

Mesdames et Messieurs les Maires
du département de la Haute-Saône

03 84 77 70 71

Monsieur le Président
de l'association des maires de France

dominique.regnier@haute-
saone.gouv.fr

Monsieur le Président
de l'association des maires ruraux
de France

Objet : Réglementation des lâchers de ballons et lanternes.

Vous êtes nombreux à solliciter mes services pour connaître la réglementation et les démarches à effectuer pour un lâcher de ballons ou de lanternes.

Pour répondre à vos interrogations et pour informer plus largement vos administrés dans ce domaine, vous trouverez en pièce jointe, pour affichage, un document spécifiant ces démarches.

Je vous rappelle que toute demande de lâcher de ballons ou de lanternes célestes doit être transmise au préfet territorialement compétent au moins 30 jours avant la date de l'événement.

En effet, l'insertion dans l'espace aérien de matériels tels que des ballons ou des lanternes ne se fait pas sans risque pour les avions civils ou militaires qui sont susceptibles d'y circuler et qui doivent être avertis suffisamment en amont de tout lâcher.

Ainsi, les services aériens compétents, dont la direction de la Sécurité de l'Aviation Civile doivent être préalablement saisis et émettre un avis sur la demande d'un lâcher de ballons ou de lanternes. A cet effet, un délai d'instruction suffisant doit être garanti et nécessite le respect du délai de transmission de la demande de lâcher au moins 30 jours avant la date de l'événement.

.../...



Je vous invite à consulter le site internet des services de l'État en Haute-Saône où vous trouverez toute la réglementation sur les lâchers de ballons, les démarches à effectuer, ainsi que le formulaire de demande à télécharger :

<http://www.haute-saone.gouv.fr/Demarches-administratives/Domaine-aerien/Lacher-de-ballons-lanternes>.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

LA PRÉFÈTE
Pour la préfète et par délégation
La secrétaire générale



Sandrine ANSTETT-ROGRON